

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Décision du 6 novembre 2015 fixant les méthodes d'essai relatives aux caractéristiques du gazole et du gazole grand froid

NOR : DEVR1528184S

La directrice de l'énergie,

Vu le décret n° 62-1297 du 7 novembre 1962 modifié portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les règles techniques d'utilisation et les caractéristiques des produits pétroliers ;

Vu le décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 1999 modifié relatif aux caractéristiques du gazole et du gazole grand froid ;

Vu l'avis du comité technique de l'utilisation des produits pétroliers en date du 11 mars 2008,

Décide :

Art. 1^{er}. – Les méthodes d'essais prévues à l'article 4 de l'arrêté du 23 décembre 1999 susvisé relatives à la mesure des spécifications du gazole et du gazole grand froid sont reprises en annexe.

Art. 2. – La décision du 23 juillet 2010 fixant les méthodes d'essai aux caractéristiques du gazole et du gazole grand froid est abrogée.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 novembre 2015.

V. SCHWARZ

A N N E X E

PROPRIÉTÉS	MÉTHODES D'ESSAI (1)
Indice de cétane mesuré	EN ISO 5165 (*) EN 15195
Indice de cétane calculé	EN ISO 4264
Masse volumique (à 15 °C)	EN ISO 3675 (*) EN ISO 12185
Aspect	Inspection visuelle
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	EN 12916
Teneur en soufre	EN ISO 20846 (*) NF EN ISO 20884
Point d'éclair	NF EN ISO 2719
Résidu de carbone (sur le résidu 10 % de distillation)	NF EN ISO 10370
Teneur en cendres	EN ISO 6245
Teneur en eau	EN ISO 12937
Contamination totale	EN 12662
Corrosion à la lame de cuivre	EN ISO 2160
Stabilité à l'oxydation	EN ISO 12205 EN 15751 (2)

PROPRIÉTÉS	MÉTHODES D'ESSAI (1)
Variation de l'indice d'acide	
Pouvoir lubrifiant, diamètre de marque d'usure corrigée	EN ISO 12156-1
Viscosité à 40 °C	EN ISO 3104
Distillation	EN ISO 3405
Température limite de filtrabilité (TLF)	EN 116
Teneur en esters méthyliques d'acides gras (EMAG)	EN 14078
(*) Méthode à utiliser en cas de litige. (1) Pour leur application, se conformer aux modalités telles qu'indiquées dans la norme NF EN 590 : 2013. (2) Il s'agit d'une spécification supplémentaire pour les carburants diesel dont la teneur en EMAG est supérieure à 2 % (V/V).	